

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 018 /PR/2007

**Portant ratification de l'Accord de Prêt signé le
21 Décembre 2006 entre la République du Tchad
et la Banque Arabe pour le Développement
Economique en Afrique (BADEA), relatif au
Financement du Projet de Développement
de la Pêche (PRODEPECHE)**

Vu la Constitution ;

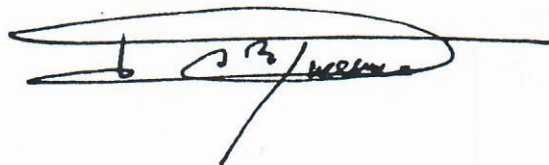
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en séance du 26 Octobre 2007 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1 Est ratifié l'Accord de Prêt d'un montant de six millions huit cent mille (6.80. 000) dollars américains, équivalent à trois milliards quatre cent millions (3.400.000.000) de francs CFA, signé le 21 Décembre 2006 entre la République du Tchad et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), relatif au financement du Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE).

Article 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. 9/11/07 N° 16

Fait à N'Djaména, le 06. NOVEMBRE 2007.....



IDRISS DEBY ITNO